



CENTRE PACA

REGLEMENT DE CONSULTATION

Objet du marché : **Travaux d'amélioration thermique des bureaux d'INRAE**
PACA - Site de Gotheron (26 Saint marcel les Valence)

Date et heure limites de réception des plis :

Lundi 28 avril 2025 - 17h00

SOMMAIRE

1.	PRÉAMBULE	3
2.	OBJET DE LA PROCEDURE	3
3.	TYPE DE CONSULTATION	3
4.	DÉCOMPOSITION EN LOTS	3
5.	CONDITIONS DE CONSULTATION	4
5.1.	DUREE DU MARCHE.....	4
5.2.	DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
5.3.	VARIANTES	4
5.3.1.	<i>Variantes / PSE (Prestations exceptionnelles complémentaires) à l'initiative du pouvoir adjudicateur ..</i>	<i>4</i>
5.3.2.	Variantes à l'initiative des candidats	4
6.	PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS	5
6.1.	Modalités de présentation des candidatures et des offres	5
6.1.1.	<i>Pour la partie « candidature ».....</i>	<i>5</i>
6.1.2.	<i>- Pour la partie « Offre »</i>	<i>6</i>
6.2.	Transmission et réception des offres	7
6.2.1.	<i>Transmission électronique dématérialisée obligatoire</i>	<i>7</i>
6.2.2.	<i>Copie de sauvegarde - non obligatoire mais recommandée.....</i>	<i>7</i>
7.	APPRÉCIATION DES CAPACITÉS ET JUGEMENT DES OFFRES	8
7.1.	Appréciation des capacités	8
7.2.	Critères d'attribution	8
8.	NÉGOCIATION	9
9.	MODE DE REGLEMENT	10
10.	MODALITÉS DE NOTIFICATION DU MARCHÉ :	10
11.	VISITE OBLIGATOIRE ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	10

Administration contractante :

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT (INRAE)

Centre INRAE PACA – Site d'Avignon
228 route de l'Aérodrome
Domaine St Paul – Site Agroparc - CS 40509
84914 AVIGNON Cedex 9

1. PRÉAMBULE

Le présent marché est conclu au terme d'une procédure adaptée (MAPA). Le marché ne fera l'objet d'une signature par le candidat ainsi que par INRAE qu'à l'étape de son attribution.

2. OBJET DE LA PROCEDURE

La procédure porte sur les prestations désignées ci-après :

Travaux d'amélioration thermique des bureaux d'INRAE PACA – Site de Gotheron (26 Saint marcel les Valence)

Lieu d'exécution des prestations :

Centre INRAE PACA - Domaine de Gotheron
460 chemin de Gotheron - 26320 SAINT MARCEL LES VALENCE

3. TYPE DE CONSULTATION

La présente consultation est passée sous la forme d'un marché à procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 du code de la commande publique et R. 2123-1 à R. 2123-7 du code de la commande publique.

4. DÉCOMPOSITION EN LOTS

La présente consultation est décomposée en 6 lots :

N° du Lot	Description du lot
Lot 01	ISOLATION PAR L'EXTERIEUR – PEINTURE MINERALE
Lot 02	MENUISERIES EXTERIEURES PVC – ALUMINIUM – SERRURERIE
Lot 03	FAUX PLAFOND – DOUBLAGES – CLOISONS – PEINTURE
Lot 04	ISOLATION SOUFLEE EN COMBLES
Lot 05	ELECTRICITE
Lot 06	CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE SANITAIRE

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

Chaque lot est traité en marché séparé. Les soumissionnaires peuvent se présenter à un, plusieurs ou à l'ensemble des lots.

Dans ce cas, ils peuvent soit présenter un seul exemplaire des documents relatifs à leur candidature et scinder lot par lot les éléments relatifs à leurs offres, soit présenter pour chacun des lots les éléments relatifs à leurs candidatures et à leurs offres.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leurs montants) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite pas imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membre d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même mandat.

5. CONDITIONS DE CONSULTATION

5.1. DUREE DU MARCHE

La durée du marché est de 5 mois (dont 1 mois de préparation) à partir de la date fixée par l'ordre de service indiquant aux entreprises la date de la période de préparation du chantier.

5.2. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des plis en page de garde du présent règlement.

5.3. VARIANTES

5.3.1. Variantes / PSE (Prestations exceptionnelles complémentaires) à l'initiative du pouvoir adjudicateur

Les candidats doivent obligatoirement présenter une offre comprenant la ou les variantes suivantes :

Lot 1 : Isolation par l'extérieur – peinture Minérale

PSE 1 : ITE + finition RME – laine de bois

Lot 2 : Menuiserie Ext PVC – aluminium – Serrurerie

PSE 1 : Casquettes en façade

PSE 2 : Remplacement menuiseries cafétéria et repos

Lot 5 : Electricité

PSE 1 : Courants Forts pour Remplacement d'eau chaude sanitaire

Lot 6 : Chauffage – Ventilation – Plomberie Sanitaire

PSE 1 : Remplacement des émetteurs de chauffage

PSE 2 : Réfection des installations d'eau chaude sanitaire

5.3.2. Variantes à l'initiative des candidats

Les candidats doivent obligatoirement présenter une offre de base entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base).

Les variantes à l'initiative du candidat sont acceptées par le pouvoir adjudicateur, conformément à l'article R.2151-8 et suivants du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Une offre comportant des variantes peut être formulée, que si elle comporte des solutions innovantes et/ou économique, mais elle doit impérativement respecter toutes les exigences du cahier des charges.

6. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

6.1. Modalités de présentation des candidatures et des offres

L'offre de chaque soumissionnaire sera entièrement rédigée en langue française.

Les offres seront exprimées en EURO.

6.1.1. Pour la partie « candidature »

Sauf en cas de remise d'une candidature par DUME (document unique de marché européen) les soumissionnaires fournissent l'intégralité des pièces et des renseignements exigés ci-après. Toute candidature incomplète ou ne respectant pas les exigences formulées dans les documents de la consultation pourra être éliminée.

- la lettre de candidature, et le cas échéant l'habilitation du mandataire par ses cotraitants en cas de groupement (réf : formulaire DC1) ;

- la déclaration des candidats aux marchés de l'Etat (réf : formulaire DC2), avec notamment le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisé au cours des trois dernières années ;

En annexe du DC2, la liste des références similaires de la clientèle publique et privée sur les 5 dernières années

- la qualification professionnelle ou les références similaires équivalentes exigée selon chaque lot :

N° de Lot	Désignation du lot	Qualification demandée (ou équivalence)
Lot 01	ISOLATION PAR L'EXTERIEUR – PEINTURE MINERALE	7132
Lot 02	MENUISERIES EXTERIEURES PVC - ALUMINIUM - SERRURERIE	3542-4412
Lot 03	FAUX PLAFONDS – DOUBLAGES – CLOISONS	4132
Lot 04	ISOLATION SOUFFLEE EN COMBLES	7121
Lot 05	ELECTRICITE	Qualifelec
Lot 06	CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE SANITAIRE	5111 - 5311

Le marché ne peut être attribué au soumissionnaire retenu que sous réserve qu'il produise, dans un délai de 4 jours ouvrés à compter de la demande d'INRAE, les pièces suivantes :

Afin de prouver qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion mentionné à l'article L.2141-3, le candidat produit son numéro unique d'identification (SIREN) permettant à INRAE d'accéder aux informations sur le site <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/> ou, s'il est étranger, produit un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion. Lorsqu'en raison d'une impossibilité technique, INRAE chargée de traiter de demande ou une déclaration ne peut pas accéder, par l'intermédiaire d'un système électronique, aux données nécessaires une utilisant le numéro d'identification SIREN, il

revient à la personne concernée de communiquer un extrait d'immatriculation au registre ou au répertoire auquel elle est inscrite.

La liste des salariés étrangers soumis à autorisation de travail au sens de l'article D. 8254-2 du code du travail.

Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés.

Les soumissionnaires peuvent fournir ces pièces complémentaires dès le départ avec l'ensemble des autres pièces administratives demandées dans leur pli.

Pour produire les éléments demandés, le soumissionnaire peut télécharger les formulaires DC1, DC2, DC4 sur le site du MINEFE à l'adresse suivante rubrique « formulaires non obligatoires » :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Important :

Ces pièces sont également à fournir pour

chaque cotraitant membre du groupement (à l'exception du DC1 à communiquer uniquement par le mandataire du groupement) ;

*chaque sous-traitant. Ce dernier devra produire en appui du formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance), le DC2 avec son annexe telle que demandée en pièce n°2 du présent article **ainsi que, s'ils ne sont pas disponibles sur PLACE, les certificats fiscaux et sociaux attestant du paiement de leurs cotisations, y compris celles relatives à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.***

*De même, pour justifier de leurs capacités, **les soumissionnaires peuvent faire appel aux capacités d'autres opérateurs économiques** quelle que soit la nature du lien juridique les associant.*

*Pour le cas où la nature du lien juridique les associant ne relève ni de la cotraitance ni de la sous-traitance, et en **application de l'article R. 2143-12 du code de la commande publique, les soumissionnaires doivent apporter, outre l'ensemble des pièces obligatoires de candidature énumérées dans le présent article, une preuve par tout moyen approprié, justifiant qu'ils disposeront effectivement des capacités présentées à l'appui de leur candidature pour la réalisation du marché.***

6.1.2. – Pour la partie « Offre »

Le dossier à remettre par chaque soumissionnaire doit comporter :

- **L'acte d'engagement complété et signé**
- La DPGF
- **Un mémoire qualitatif de l'offre comportant :**
 - La méthodologie de réalisation des travaux, avec description des moyens humains (équipe dédiée) et matériels
 - Le dossier technique des équipements proposés
 - **Les moyens mis en œuvre pour garantir la sécurité du chantier**

Ce mémoire doit contenir tous les éléments pour répondre aux critères de jugement (article 7.2)

- Le PV de visite (uniquement lot 1 et lot 2).

Possibilité d'ajouter tout autre document que le candidat jugera nécessaire

6.2. Transmission et réception des offres

En application des articles R. 2132-7 et R. 2132-13 du Code de la Commande Publique, la transmission des candidatures et des offres se fera obligatoirement par voie électronique sur le profil d'acheteur d'INRAE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) dans les conditions exposées ci-dessous. Les soumissionnaires ont toutefois la possibilité d'y ajouter une copie de sauvegarde par voie traditionnelle.

6.2.1. Transmission électronique dématérialisée obligatoire

Les soumissionnaires disposent d'une aide technique à l'utilisation de la plateforme à l'adresse URL de la plateforme (<https://www.marches-publics.gouv.fr>).

En cas de difficultés techniques rencontrées lors du dépôt **d'un pli, l'INRAE recommande l'ouverture d'un ticket** au support de la plateforme attestant des problèmes techniques rencontrés. Seule cette démarche permet **d'attester d'un dysfonctionnement rencontré** par le candidat.

Horodatage :

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. La date et l'heure pris en compte pour la remise des candidatures et des offres sont celles données sur la plate-forme pour l'INRAE à réception des documents envoyés par les soumissionnaires.

Cette heure est consultable à l'adresse URL évoquée ci-dessus : (heure de Paris).

Les soumissionnaires devront impérativement adresser leur candidature et leur offre dans les formats ci-après précisés, sous peine de rejet de leur candidature et de leur offre :

Format des fichiers : XLS(x), DOC(x), RTF, PPT(x), PDF, ou équivalents

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser d'extension .exe ou similaire ;
- ne pas envoyer de fichier contenant des macros ;
- vérifier que le pli comprend bien les documents demandés au format évoqué plus haut.

Signature électronique : **La signature électronique n'est pas requise.**

6.2.2. Copie de sauvegarde - non obligatoire mais recommandée

Les soumissionnaires peuvent transmettre à titre de copie de sauvegarde une réponse sur support papier ou sur support physique électronique (clé USB, etc.), dans le même délai que le pli électronique dématérialisé (spécifié en page de garde du présent document).

Cette copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures et / ou les offres transmises par voie électronique sur le profil d'acheteur ;

- lorsqu'une candidature ou une offre dématérialisée est parvenue par voie électronique sur le profil d'acheteur de façon incomplète, hors délai ou sans pouvoir être ouverte, sous réserve que la transmission ait commencée avant l'heure limite de remise des plis figurant en page de garde ;

La copie de sauvegarde comporte toutes les pièces de la candidature et de l'offre. Elle est placée sous enveloppe cachetée (ou tout autre emballage adapté et scellé).

En cas de copie de sauvegarde électronique elle-même vérolée, celle-ci sera écartée par l'acheteur.

Cette copie de sauvegarde doit être envoyée à l'adresse indiquée ci-dessous.

L'enveloppe cachetée contiendra tous les documents énoncés aux articles 7.1.1 et 7.1.2 du présent règlement et portera les mentions suivantes :

MAPA – Travaux amélioration thermique – INRAE PACA - Site de Gotheron (dépt. 26) – Lot n°.....
COPIE DE SAUVEGARDE
« NE PAS OUVRIR »
(NOM DE L'ENTREPRISE)

Elle sera adressée par lettre recommandée avec avis de réception postale à :

INRAE PACA – Site d'Avignon - Service Achats / Marchés Publics
228 route de l'Aérodrome – Domaine St Paul – Site Agroparc – CS40509 – 84914 AVIGNON Cedex 9

ou remise à l'adresse indiquée ci- dessus contre récépissé avant la date limite fixée en page de garde du présent document.

La réception des copies de sauvegarde est assurée du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h. Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure fixées en page de garde du présent document ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront retournés à leurs expéditeurs.

7. APPRÉCIATION DES CAPACITÉS ET JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement donnera lieu à un classement des offres.

7.1. Appréciation des capacités

Les critères intervenant pour l'appréciation des capacités sont les garanties et capacités techniques et financières ainsi que la capacité professionnelle.

Suite à cette analyse, sont éliminés,

- les candidatures qui ne sont pas recevables ;
- les soumissionnaires dont les capacités techniques, financières et professionnelles pour la réalisation des prestations du ou des marchés seront jugées insuffisantes, après analyse des éléments fournis dans la partie candidature du pli (cf. article 7.1.1).

7.2. Critères d'attribution

Les offres des soumissionnaires seront jugées et classées en fonction des critères pondérés suivants :

- Valeur technique : 60%

Ce critère comprend les sous-critères suivants :

- Méthodologie détaillée envisagée pour la réalisation des travaux avec description de l'équipe dédiée à la réalisation des travaux et du matériel : 30%
- Dossier technique des équipements proposés : 20%
- Moyens mis en œuvre pour garantir la sécurité du chantier : 10%

- Prix : 40%

L'administration pourra demander aux soumissionnaires de préciser le contenu de leur proposition.

8. NÉGOCIATION

L'INRAE se réserve la possibilité de négocier le marché.

Pour le cas où INRAE décide de négocier, la négociation sera engagée avec les 3 meilleurs soumissionnaires sélectionnés sur la base des critères spécifiés à l'article 7.2. De même le choix final du Titulaire du marché se fera sur la base de ces critères en fonction des éléments obtenus ou non lors de la négociation.

Les soumissionnaires préciseront impérativement dans leur offre le nom et l'adresse e-mail de la personne à contacter pour la convocation à la négociation.

Audition pour le lot 01 :

Lot	Désignation
01	Isolation par l'extérieur – Peinture minérale

Les trois soumissionnaires retenus par lot seront audités à INRAE.

Une convocation, précisant notamment les modalités de cette audition en distanciel, ainsi que les précisions : date, heure, lieu si nécessaire, sera alors adressée à chacun des soumissionnaires retenus par voie électronique au moins cinq (5) jours calendaires avant.

Il y sera également précisé les personnes qui devront participer à cette audition.

A l'issue de la négociation orale, il sera demandé aux soumissionnaires de confirmer par écrit les engagements/éléments avancés lors de l'audition.

Si besoin était nécessaire, la négociation se poursuivra selon la forme d'un jeu de questions/réponses adressé par courriel à chacun des trois soumissionnaires auditionnés.

Négociation par écrit sans audition pour les lots :

Lot	Désignation
02	Menuiserie Extérieure PVC - aluminium - Serrurerie
03	Faux Plafond - Doublages - Cloisons
04	Isolation soufflée en combles
05	Electricité
06	Chauffage - Ventilation - Plomberie Sanitaire

Pour ces lots, la négociation sera engagée avec les 3 meilleurs soumissionnaires sélectionnés sur la base des critères spécifiés à l'article 7.2. De même le choix final du Titulaire du marché se fera sur la base de ces critères en fonction des éléments obtenus ou non lors de la négociation.

La négociation prendra la forme d'un jeu de questions/réponses adressé par courriel à chacun des trois soumissionnaires sélectionnés.

9. MODE DE REGLEMENT

Le mode de règlement du marché est le virement administratif. Le paiement interviendra sous un délai de 30 Jours maximum au compte indiqué par le soumissionnaire dans l'Acte d'Engagement.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points. Une indemnité forfaitaire de 40 € correspondant aux frais de recouvrement sera versée.

10. MODALITÉS DE NOTIFICATION DU MARCHÉ :

Pour le cas où la procédure comprend un Acte d'Engagement, ce dernier sera rematérialisé et signé physiquement par l'attributaire du marché puis adressé à l'INRAE. L'INRAE le signera, puis notifiera le marché au titulaire. La notification consiste en la réception par la titulaire d'une copie du marché signé des deux parties. La notification pourra être électronique.

11. VISITE OBLIGATOIRE ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Une visite est obligatoire pour les lots :

- Lot 01 : ISOLATION PAR L'EXTERIEUR – PEINTURE MINERALE
- Lot 02 : MENUISERIES EXTERIEURES PVC – ALUMINIUM – SERRURERIE

Une visite est prévue aux dates suivantes :

- **Lundi 7 AVRIL 2025, de 10h00 à 12h30**
- **Mercredi 9 AVRIL 2025, de 10h00 à 12h30**

Merci de bien vouloir contacter M. Emmanuel Lefebvre pour signifier votre présence à l'une de ces dates, soit par mail à : emmanuel.lefebvre@inrae.fr ou par téléphone au 06 23 41 93 13.

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui seraient nécessaires à la préparation de leur offre, les soumissionnaires doivent s'adresser en temps utile à INRAE et de telle sorte que l'Institut puisse répondre, au plus tard, 4 jours avant la date limite de remise des offres, sur le profil acheteur d'INRAE (PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>).

Établi à Avignon, le 24 mars 2025